

Dans «*Approche territoriale intégrée versus lutte à la pauvreté ?*», un article publié dans la *Revue vie économique*, Jean-François Aubin s'interroge sur pourquoi certaines organisations, qui luttent contre la pauvreté, « se sont lancées dans une charge à fond de train contre l'Approche territoriale intégrée (ATI). » Il a ainsi souhaité ouvrir un débat. L'article présent est une réponse à son appel. Débattons!

Voir : *Revue vie économique*, volume 1, numéro 4 (mai 2010).

## LUTTER LOCALEMENT À LA PAUVRETÉ DONNE-T-IL RÉELLEMENT « DES PRATIQUES INSPIRANTES » ?

En mars 2007, le conseil d'administration du Réseau québécois du développement social (RQDS) a commandité « un projet de recherche visant à faire l'inventaire d'initiatives qui veulent contrer la pauvreté dans toutes les régions du Québec, à les analyser et en mesurer les résultats, à dégager certaines approches performantes afin d'en faire le transfert auprès des membres du Réseau, de ses partenaires et des gouvernements impliqués dans la lutte à la pauvreté. »<sup>1</sup>

Cette recherche, financée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) dans le cadre du *Programme de soutien à l'innovation sociale et aux projets structurants en valorisation et transfert*, a été confiée aux chercheurs Pierre Joseph-Ulysse (Université de Montréal) et Lise St-Germain (ÉCOF, Trois-Rivières) avec la collaboration de Frédéric Lesemann (INRS-UCS).

La recherche Ulysse/St-Germain est particulièrement importante parce qu'elle fait partie d'un petit nombre d'études sur laquelle repose l'affirmation maintes fois répétée par le gouvernement du Québec, et ses représentants, à l'effet que la lutte territorialisée à la pauvreté donne de résultats intéressants.<sup>2</sup>

Cet article vise deux objectifs. D'une part, il cherche à dévoiler, en survol, « le visage » de la lutte territorialisée et concertée à la pauvreté, tel que répertorié par cette équipe de recherche. Quand les acteurs locaux luttent contre la pauvreté, comment interprètent-ils cette responsabilité ? Quelle forme prend-elle la lutte ? Le visage étant dressé, nous proposerons ensuite quelques conclusions concernant la nature de la lutte. Que veut-il dire « lutte à la pauvreté » en 2010 ? La lutte à la pauvreté territorialisée, aide-t-elle à diminuer la pauvreté au

<sup>1</sup> Ulysse, Pierre-Joseph et Lise St-Germain, *Pratiques et initiatives de lutte contre la pauvreté par le développement social intégré au Québec (Rapport synthèse)*, 2007. Disponible à : <http://www.crds.centre-du-quebec.qc.ca/client/uploads/44/42689072711429.pdf> (site consulté le 24/04/11). La recherche est annoncée dans la *Revue développement social* (mars, 2007) et la synthèse est publiée dans un numéro spécial de la *Revue* (décembre, 2007).

<sup>2</sup> Gouvernement du Québec, *Rendez-vous de la solidarité*, Le cahier de consultation régionale, 2009 pp .15 et l'Annexe 2. Disponible à [http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN\\_cahier\\_consultation\\_Rendez-vous\\_regions\\_2009.pdf](http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_cahier_consultation_Rendez-vous_regions_2009.pdf) (site consulté le 23/04/11).

Québec? Aide-t-elle les personnes en situation de pauvreté ou d'autres acteurs ? Enfin conduit-elle le gouvernement du Québec au respect de l'engagement de mettre progressivement en œuvre les conditions nécessaires pour permettre aux citoyenNEs d'atteindre leurs droits à un niveau de vie suffisant, un logement adéquat, une alimentation saine, l'accès à la justice, à la santé, à l'éducation primaire gratuite ?<sup>3</sup>

Aux dires d'Ulysse/St-Germain, la lutte territorialisée à la pauvreté donne lieu à « *des pratiques inspirantes de lutte à la pauvreté* ». De notre côté, nous avons de la misère à les voir. À vous, chers lecteurs, chères lectrices, d'en juger.

Vincent Greason<sup>4</sup>

Avec remerciements à Stéphanie Morin,  
étudiante au 1<sup>er</sup> cycle à la Faculté de Droit, Université d'Ottawa  
et à Michel Gagnon (ROM) et Josée Harnois (TROVEP-Montérégie)

---

<sup>3</sup> Depuis 1976, le gouvernement du Québec se dit lié au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Il en fait référence dans *La solidarité et l'inclusion sociale*, son deuxième plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté.

<sup>4</sup> Vincent Greason travaille à la Table ronde des OVEP de l'Outaouais (TROVEPO) et participe à un projet d'Alliance de recherche universitaire-communautaire (ARUC) sur les droits humains. À titre de boursier de la Fondation de droit de l'Ontario (2010/11), il est également chercheur invité au Centre de recherche et d'enseignement des droits humains de l'Université d'Ottawa.

## NOTE SUR LA MÉTHODE ET LA PORTÉE DE NOTRE TEXTE

Afin de réaliser leur mandat, les chercheurs Ulysse/St-Germain ont identifié neuf « incubateurs » de projets de lutte à la pauvreté, répartis dans neuf (9) régions administratives différentes du Québec. Ces « incubateurs » sont les organismes suivants :

- La Table des partenaires du développement social de Lanaudière;
- Le Carrefour du développement social de la MRC de Drummond (Centre du Québec-sud)
- Le Programme de revitalisation des anciens quartiers de Valleyfield (Montérégie)
- Démarche-action Montréal-Nord (Montréal)
- La Table de concert’action de lutte contre la pauvreté de Chicoutimi (Saguenay-Lac-St-Jean)
- La Coalition d’actions sociales de la Petite-Nation (Outaouais)
- La Démarche des premiers quartiers de Trois-Rivières (Centre-du-Québec – nord)
- Le Centre communautaire Jacques-Cartier (Québec)
- Femmes en mouvement (Gaspésie)

Les « incubateurs » ont généré 105 « projets » ou « retombées » concrets identifiés à la lutte à la pauvreté. La nature des projets ainsi soutenus étant très disparate, nous les avons regroupés selon différents thèmes dont le choix nous appartient. Les thèmes retenus sont les suivants :

- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| • <i>Logement</i>                 | • <i>Alimentation</i>                              |
| • <i>Emploi</i>                   | • <i>« Services aux pauvres »</i>                  |
| • <i>Milieu scolaire</i>          | • <i>Formation</i>                                 |
| • <i>Transport</i>                | • <i>Regrouper les « acteurs du milieu »</i>       |
| • <i>Étudier le milieu</i>        | • <i>Autres</i>                                    |
| • <i>Structurer le territoire</i> | • <i>Structuration de la lutte territorialisée</i> |

Les « retombées » répertoriées par Ulysse/St-Germain se trouvent regroupées par thème dans les marges du présent texte. Évidemment, chacun des neuf « incubateurs » soutient des projets classés dans plusieurs thèmes. Par exemple, le premier projet répertorié sous le thème « logement » (« 27 logements pour les jeunes ») est issu du Centre communautaire Jacques-Cartier (Québec). Or ce Centre a parrainé d’autres projets que l’on retrouve sous les thèmes « alimentation », « formation », etc.<sup>5</sup>

Cet article ne prétend pas être exhaustif. Il ne fait pas l’analyse de tous les projets territorialisés au Québec qui prétendent lutter contre la pauvreté. Il se limite aux projets mentionnés dans une recherche commanditée par un organisme influent pour les milieux qui croient que l’approche territorialisée fait partie de la solution à la pauvreté. En général, notre article ne porte pas non plus un jugement sur les différents projets répertoriés. Il ne juge pas si un projet est bon ou mauvais, si la gestion est adéquate ou si le projet atteint ses résultats. Parce qu’il est très difficile d’avoir accès aux données financières des projets précis, Il ne fait pas non plus une évaluation des sommes d’argent investies pour les réaliser. Il ne porte pas de jugement à savoir

---

<sup>5</sup> Ce texte indique seulement les projets répertoriés par Ulysse/St-Germain, non pas l’incubateur de provenance de chacun.

si l'argent a été bien dépensé. À ce premier niveau, cet article demeure purement descriptif – il essaie de dégager « un visage » (ou peut-être plus modestement « le visage des projets répertoriés par Ulysse/St-Germain ») de la lutte territorialisée et concertée à la pauvreté.

Par contre, une fois ce visage identifié, le texte quitte le terrain du descriptif pour se lancer dans l'analytique. Pour chaque thème retenu, nous formulerons un commentaire analytique qui se voudrait une réponse aux quatre questions posées par un militant qui essaie de comprendre ce qui se passe aujourd'hui au nom de la « lutte à la pauvreté ». Les quatre questions sont les suivantes :

- 1. Si la pauvreté est fondamentalement une violation des droits humains, comment la lutte territorialisée permet-elle de redresser celles-ci ?*
- 2. Comment réduit-elle la pauvreté des citoyenNEs québécois?*
- 3. Comment s'attaque-t-elle aux causes de la pauvreté ?*
- 4. Sert-elle réellement aux personnes pauvres ou davantage aux professionnels et à leurs organismes ?*

À la fin du texte, nous suggérons quelques conclusions qui découlent de l'analyse.

# ANALYSE DE L'ÉTUDE D'ULYSSE/ST-GERMAIN

## (A) THÉMATIQUES RELIÉES, DE PRÈS OU DE LOIN, AUX DROITS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

**La pauvreté est fondamentalement une violation des droits humains : le droit de se loger, de manger, de jouir du meilleur état de santé possible, d'avoir un niveau de vie suffisant... À ce titre, ce serait raisonnable de croire qu'une « lutte à la pauvreté » tenterait de redresser certaines de ces violations. Voici donc une première série de thèmes organisée selon une relation possible au champ des droits humains.**

### LOGEMENT

*Le « droit au logement » est un droit formellement reconnu au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), faisant partie de l'article 11 (le droit à un niveau de vie suffisant). L'Observation générale #4 précise la portée du droit au logement tel qu'il est interprété sur le plan international par l'Organisation des Nations Unies.*

Parmi les pouvoirs confiés aux autorités municipales est celui d'une responsabilité accrue en matière d'habitation. Puisque les personnes en situation de pauvreté vivent souvent de graves problèmes de logement, ce n'est pas surprenant que celui-ci soit privilégié comme champ prioritaire d'une intervention territorialisée.

Trois des projets répertoriés par Ulysse/St-Germain pourraient permettre de redresser des violations du droit au logement. La campagne de sensibilisation sur la prévention des incendies, si elle se mène dans une perspective de protéger des locataires, pourrait être intéressante. De même, des interventions territorialisées visant des logements insalubres (notamment par le biais du programme Habitat santé) pourraient permettre aux acteurs locaux d'intervenir dans une perspective de droits humains, notamment à la lumière de l'Observation générale #4. . Par ailleurs, l'idée d'une assurance-incendie collective destinée aux personnes pauvres fait du chemin dans le réseau des ACEF et pourrait se mener dans le respect des obligations découlant du PIDESC.

### Logement

#### *Initiatives et retombées répertoriées*

- 27 logements pour les jeunes.
- La mise sur pied de la société immobilière (15 nouveaux propriétaires occupants).
- La mise en place d'un projet d'habitation sociale pour les mères monoparentales (projet Phare).
- Une campagne de sensibilisation sur la prévention des incendies.
- Un projet d'accès aux assurances incendie dans les quartiers.
- 90 habitations inspectées dans le cadre de l'opération « salubrité des habitations avec caves en terre battue », dont 40 résidences ont amélioré l'état de leur habitation et plus de 240 heures de corvées bénévoles de rénovation dans le projet Habitat santé (visant de combattre l'insalubrité des logements).
- L'adoption d'une politique municipale sur le logement social.

D'autres projets répertoriés semblent plus problématiques en ce qui a trait au droit au logement. Parmi les « pratiques inspirantes » problématiques retenons ceux qui ciblent des « populations à risque » : l'un cible les jeunes et l'autre, les monoparentales. Le projet du *Phare* à Valleyfield est particulièrement troublant, car loin de promouvoir les droits humains, l'obligation aux hébergées de signer un « bail thérapeutique » laisse entendre une tendance vers la gestion sociale.<sup>6</sup>

Bien qu'il soit peu probable que les personnes touchées par les projets répertoriés sous la rubrique « Logement » soient moins pauvres à cause des interventions territorialisées, certains ont pu aider à faire avancer les droits humains. Certains ont servi à l'amélioration des logements des personnes pauvres. De même, l'accès à la propriété peut être intéressant pour des personnes à revenu modeste.

D'autres, projets comme le *Phare* sont à dénoncer, car il n'y a rien d'inspirante : le contrôle social des populations défavorisées est une tendance trop présente dans le milieu et est, d'ailleurs et malheureusement, souvent le fruit des bonnes intentions.

## SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

*L'article 11 du PIDESC garantit le droit à un niveau de vie suffisant, dont le droit spécifique à la nourriture suffisante. Ce droit est élaboré davantage dans l'Observation générale #12.*

L'insécurité alimentaire<sup>7</sup>, un phénomène grandissant au Québec, caractérise plusieurs interventions de l'approche territorialisée de lutte à la pauvreté. De multiples interventions répertoriées par la recherche Ulysse/St-Germain jumellent un aspect pratique (faire de la cuisine) à un aspect de formation (apprendre sur l'alimentation saine). Certaines visent même à permettre aux populations appauvries – ou du moins aux personnes habitant dans un quartier défavorisé – de produire leurs propres aliments.

Une cuisine collective est un service dont l'aboutissement implique un certain transfert de connaissance, la production d'une nourriture qui rencontre les exigences d'une saine habitude de vie<sup>8</sup> et qui est à bon marché. Si elle est conscientisante, une cuisine collective peut aider à faire avancer le droit

### Sécurité alimentaire *Initiatives et retombées répertoriées*

- Des cuisines collectives parents-enfants.
- Trois jardins communautaires
- Les Ateliers à la terre (potager collectif pour les familles, cuisines collectives, formation — projet d'économie sociale)
- La mise en place du Collectif alimentaire (immense jardin communautaire, cuisines collectives, ateliers de formation)
- La mise en place d'une concertation avec le milieu agricole et communautaire pour la recherche de solutions en sécurité alimentaire et en matière de relève agricole.

<sup>6</sup> Voir Ligue des droits et libertés, *L'Exercice des droits, un projet de société?*, 2010, p. 49. Les partenaires-gestionnaires à ce projet de logement social avec soutien communautaire destiné aux jeunes mères monoparentales exigent de la clientèle la signature d'un « bail thérapeutique » comme condition de rester dans un logement; si les conditions du « bail » ne sont pas respectées, la mère monoparentale peut être expulsée de son hébergement.

<sup>7</sup> Autrefois appelé « la faim », le « newspeak » néolibéral préfère des termes plus positifs et mobilisant...

<sup>8</sup> Avec remerciement à la Fondation Chagnon qui, en plus d'avoir investi plus d'un milliard \$ (d'argent public et du sien) dans le milieu, a légué le concept extraordinaire des « saines habitudes de vie ».

à une alimentation suffisante. Cependant, l'aspect « conscientisant » est la dimension la plus difficile à maintenir dans ce type d'activité qui court toujours le risque de devenir au mieux une occasion de produire de la bouffe à bon marché ou encore de se réduire à une activité sociale.<sup>9</sup>

Par ailleurs, les cuisines collectives sont nées bien avant l'émergence de la lutte territorialisée contre la pauvreté. Selon le *Regroupement québécois des cuisines collectives*, les premières cuisines collectives ont vu le jour en 1982 dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal. Le Regroupement est lui-même fondé en 1990, n'attendant pas la venue d'une gestion territorialisée de la pauvreté...

De même, bien avant l'arrivée de l'approche intégrée et son identification à la lutte à la pauvreté, il y avait des expériences québécoises de jardins communautaires. À Montréal, certains existent depuis plus de 20 ans, à Québec, même depuis 30 ans. Dans une bonne année et avec une bonne récolte, un jardin collectif peut aider, pendant un couple de mois, à atténuer les effets de la pauvreté. Il peut être une expérience collective intéressante. Mais, il ne s'attaquera jamais aux causes de la pauvreté.

## EMPLOI

*Dans le champ d'emploi, les droits reviennent à plusieurs niveaux. Le PIDESC consacre le droit au travail librement choisi dans l'article 6. Rattaché à ce droit est celui de se former à l'emploi. Ensuite, l'article 7 enchâsse une série de droits des travailleurs et des travailleuses, dont ceux de travailler dans un milieu sécuritaire, à des conditions saines et pour une rémunération juste. L'article 8 confirme le droit de se syndiquer.*

Toute la stratégie gouvernementale de lutte à la pauvreté est axée sur l'importance de remettre les personnes pauvres au travail. Aux dires du récent plan d'action : « Le gouvernement réitère sa conviction selon laquelle l'emploi constitue l'un des meilleurs moyens pour permettre aux personnes de sortir de la pauvreté de façon durable et d'améliorer leurs conditions de vie. »<sup>10</sup>

Si logiquement cet aveu gouvernemental sonne vrai, plusieurs indices démontrent que les « nouveaux pauvres » sont les travailleurs et travailleuses à bas salaire et au travail précaire.<sup>11</sup>

<sup>9</sup> La cuisine collective qui, dépassant la simple fourniture d'une alimentation à bon marché, permet aux participantEs de mieux comprendre « le monde » (Freire) et les enjeux du monde devient une activité conscientisante.

<sup>10</sup> Gouvernement du Québec, *La solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*, p.24.

### Emploi

#### *Initiatives et retombées répertoriées*

##### *Création directe des emplois :*

- 22 emplois créés en développement social
- 7 pour des personnes handicapées

##### *Foires d'emploi*

- La tenue d'une expo emploi
- Une foire de l'entraide, de la formation et de l'emploi tenue annuellement (4 000 visiteurs par année, 75 kiosques, 800 emplois offerts).
- Une collaboration entre les entreprises de quartier et les organismes dans le cadre d'un projet d'insertion socioprofessionnelle (20 personnes accompagnées en emploi).

##### *Appui aux travailleurs autonomes*

- Un projet d'incubation pour les travailleurs autonomes (Les ateliers pratiques).
- Du soutien aux travailleuses autonomes.

##### *Se créer son emploi*

- La mise en place des cercles d'emprunt.
- Le financement du microcrédit.
- Le projet d'aide à l'investissement novateur.

En fait, le travail confie certaines personnes dans la pauvreté et à ce titre, elles pourraient devenir une cible potentielle d'une lutte territorialisée à la pauvreté.

À vrai dire, la politique québécoise en matière d'emploi comporte l'approche territorialisée depuis au moins le milieu des années '90. Les *Comités régionaux des partenaires du marché du travail*, composés d'acteurs patronaux, syndicaux, gouvernementaux, municipaux et du milieu de l'éducation jouent un rôle de moteur dans la planification et le maintien de l'emploi par territoire. D'autres acteurs, comme les CDEC et les CLD, y œuvrent également avec une approche territoriale, partenariale et intégrée.

Plusieurs initiatives répertoriées par Ulysse/St-Germain se trouvent donc dans le domaine de l'emploi. Certaines créent des emplois et d'autres soutiennent une expérience d'entrepreneuriat. Encore d'autres s'inspirent de la volonté de mettre les chercheurs d'emploi en lien avec les fournisseurs d'emploi.

Pourtant, à partir de notre lorgnette, nous restons sur notre faim. Ulysse/St-Germain n'ont identifié aucune « retombée » qui vise à améliorer les conditions de travail des travailleurs, ni à faire comprendre aux travailleurs « pauvres » leurs droits (à part possiblement celui d'incubation pour les travailleurs autonomes). Conclusion préliminaire : il importe de remettre les pauvres au travail... peu importe les conditions qui les attendent une fois à l'ouvrage!

Par contre, l'utilisation de l'approche territoriale pour soutenir les « cercles d'emprunt » et le financement du microcrédit questionne. Si de telles initiatives peuvent aider certaines personnes de se prendre en main en créant leur propres emploi ou entreprise, ce genre d'initiative est souvent une mesure d'endettement. Loin de s'attaquer aux « causes » de la pauvreté, l'accès facilité au microcrédit ou aux emprunts peut finir par appauvrir davantage la personne déjà pauvre.<sup>12</sup> D'ailleurs, c'est la conclusion de plusieurs ACEF qui ont du décidé de la poursuite de leur participation au programme de petits prêts du Mouvement Desjardins.

Ironiquement, dans la mesure où la pauvreté est intimement reliée à l'insuffisance des revenus, l'accès accru au microcrédit et aux emprunts à bas taux d'intérêt sont les deux seules mesures répertoriées qui touchent le moins à l'aspect « revenu » de la pauvreté. Dans les deux cas, on valorise le « soutien à l'entrepreneuriat », un concept qui revient dans les deux plans d'action gouvernementaux produits dans la foulée de la « loi 112 ».

---

<sup>11</sup> Voir Commission des droits de la personne et de la jeunesse, « *Assurer pleinement l'exercice de tous les droits humains: un enjeu fondamental pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* », mai 2010, p. 3.

<sup>12</sup> Une consultation populaire auprès de 120 personnes dans l'Outaouais, réalisée dans le cadre de la préparation du deuxième Plan de lutte à la pauvreté, identifie l'endettement et l'accès facile au crédit comme une cause émergente de la pauvreté. Voir Collectif régional de l'Outaouais, « *La Pauvreté dans l'Outaouais: Pas facile de manquer du revenu quand on vit dans une société qui pousse à la surconsommation* », février 2010.



## FORMATION ET EMPLOYABILITÉ

*Étroitement lié à l'emploi se trouve la formation à l'employabilité. D'ailleurs, nous avons noté précédemment que l'article 6 du PIDESC garantit le droit aux citoyenNEs de se former professionnellement.*

Quoique la formation à l'emploi soit un mandat relevant en partie des institutions publiques, et particulièrement aux CEGEP, la lutte territorialisée contre la pauvreté met surtout en valeur les initiatives en provenance des groupes communautaires.

Bien que la formation en soi ne garantisse personne une sortie de pauvreté, un certain nombre de conditions peuvent être mises en place pour faciliter ce résultat. Si une formation donne un résultat reconnu et portable d'un milieu du travail à un autre, débouche sur un emploi stable et décent et comprend un survol des droits du travailleurEUSE, ces conditions sont réunies.

Or, le système public (commissions scolaires, CEGEP), accordant un diplôme reconnu et portable, représente la garantie la plus sûre qu'un travailleurEUSE puisse exercer son droit de trouver librement un emploi. « Qui s'instruit s'enrichit » disait-on à l'époque.

Dans ce sens, le type de formation répertorié par Ulysse/St-Germain inquiète. Tous les exemples répertoriés représentent de la de formation offerte par un « communautaire » qui, d'une certaine manière, participe à la privatisation et au démantèlement d'un service public. Dans la mesure où ces formations sont agréées par un Emploi-Québec davantage motivé par les résultats quantitatifs (le nombre de personnes qui quitte le régime public du « dernier recours ») que par le qualitatif (nombre de personnes qui quitte la pauvreté), ce type de formation se penche vers l'occupationnel et son apport réel à l'élimination de la pauvreté est marginal, sinon nul.

Dans la mesure où l'approche territoriale intégrée devient une nouvelle conduite de la formation « privatisée ou communautarisée », elle deviendra un autre clou dans le cercueil du réseau public d'éducation, notamment cette partie touchant à l'éducation des adultes.

## LE MILIEU SCOLAIRE

*Le droit à l'éducation est garanti à l'article 13 du PIDESC. L'école, avec ces trois missions d'instruire, de diplômer et de socialiser, est le véhicule privilégié pour faciliter la réalisation de ce droit. Or, depuis le milieu des années 90, la mission éducative de l'école québécoise s'élargit pour intégrer un nouveau mandat de « lutte à la pauvreté » et à cette fin le milieu scolaire est devenu un acteur territorial important dans la bataille.*

### **Formation et employabilité**

*Activités et retombées répertoriées*

- l'inscription à des formations et des parcours d'orientation en emploi de 229 personnes, dont 85 retours aux études maintenus et 24 personnes en emploi;
- Un programme de formation global : apprentissage citoyen, socioprofessionnel, entrepreneurial
- L'Atelier du Pouce vert, une entreprise d'économie sociale qui offre une formation en ébénisterie.
- Des milliers d'heures de formation et d'accompagnement auprès des femmes.
- La mise sur pied de plusieurs formations socioprofessionnelles.

Pour donner suite aux États-généraux sur l'éducation (1995-96), le ministre de l'Éducation a ouvert plusieurs « chantiers », dont celui de « l'école montréalaise ». Celui-ci a identifié la pauvreté comme un obstacle majeur à la « réussite scolaire »<sup>13</sup> dans la métropole. En 1998, le (feu) ministère de l'Éducation applique cette conclusion à l'ensemble des territoires scolaires québécois en produisant une « carte de la défavorisation ».

La carte de la défavorisation prépare le milieu scolaire pour jouer son rôle d'acteur de la « nouvelle » lutte à la pauvreté qui se poursuit aujourd'hui à plusieurs niveaux.<sup>14</sup> Ce n'est donc pas surprenant de voir répertoriées par Ulysse/St-Germain plusieurs retombées de la lutte territorialisée contre la pauvreté en milieu scolaire.

L'accompagnement scolaire, alors qu'il peut aider à la réussite scolaire ou même à la compréhension du milieu scolaire, n'aide personne à quitter la pauvreté. De même, dans un optique de valoriser l'implication citoyenne et le bénévolat, on peut réjouir que les étudiants qui en font se fassent attribuer des crédits scolaires. Mais, comment cette initiative relève-t-elle de la lutte contre la pauvreté? Pire, deux des retombées (de l'aide pour la rentrée scolaire et les bons d'entraide scolaire) semblent davantage des accommodements à une violation de droit (celui de l'éducation primaire gratuite prévue par le PIDESC) qu'une contestation de cette violation.

Enfin, on attribue le vocable de « lutte à la pauvreté » à plusieurs mesures qui font l'objet d'une intervention depuis des années sans une telle appellation. Le Festival de la lecture reproduit ce que font plusieurs groupes d'alphabétisation populaire (avec peu de financement) depuis belle lurette. *Espace-Québec* (un réseau de groupes communautaires à base féministe) intervient contre la violence à l'école depuis 1985, et les *Maisons des jeunes* œuvrent pour contrer les effets des gangs et le taxage depuis très longtemps : *Vers le Pacifique* intervient sensiblement sur le même terrain. Pourquoi appeler ça « lutte à la pauvreté » ? Pourquoi l'État confie à de nouveaux acteurs le mandat de soutenir de nouvelles initiatives plutôt que de soutenir davantage des initiatives existantes qui ont déjà fait, de peine et de misère, leurs preuves?

## Le milieu scolaire

### Initiatives et retombées répertoriées

- Plus de 1000 enfants ayant reçu de l'aide pour la rentrée scolaire, 480 élèves et leurs parents ayant bénéficié d'accompagnement scolaire.
- 980 enfants d'âge préscolaire rejoints par le nouveau programme *Vers le Pacifique* ;
- 13 classes de 3 écoles et 1500 enfants et leurs familles rejoints par le Festival de la lecture.
- La reconnaissance des crédits scolaires de l'engagement bénévole de 100 étudiantes dans Matawinie.
- La structuration de la distribution de bons d'entraide scolaire et de matériel scolaire recyclé par l'intermédiaire d'un comptoir alimentaire déjà existant (mise en place d'un fonds).

<sup>13</sup> On s'occupe plus de la réussite scolaire que de l'apprentissage...

<sup>14</sup> Dont l'ouverture du milieu scolaire aux intérêts privés. Voir l'intrusion du *Club des petits déjeuners*, de la *Fondation Chagnon*, des clubs d'aide aux devoirs. Beaucoup de nouveaux acteurs, aux compétences inégales, courent pour aider des pauvres en milieu scolaire.

## « SERVICES AUX PAUVRES »

Cette rubrique comprend d'initiatives dont certains relèvent presque d'un style d'intervention charitable que l'on associe à la Saint-Vincent de Paul ou à l'Armée du salut. À ceux-ci s'ajoutent d'autres qui s'inspirent probablement du nouveau souci vert de recyclage ou d'une approche de la simplicité volontaire.

L'avancement des droits humains est absent de cette rubrique. Au mieux, les exemples de cette rubrique atténuent la pauvreté, en rendant la vie des personnes appauvries un peu plus facile. Aucune ne s'inspire d'une logique de redressement de violations des droits. Aucune ne s'attaque aux causes de la pauvreté, ni ne fait en sorte que les personnes sont moins pauvres.

Par contre, « les activités de développement de compétences personnelles et parentales » sonnent carrément du contrôle social ou au mieux d'un effort orchestré de « responsabilisation des pauvres ». Ne serait-ce qu'au niveau du nom, cette retombée faite voir un courant dénigrant trop présent dans la présente lutte à la pauvreté qui peut s'apparenter au profilage social : parce que tu es pauvre, t'as besoin d'une cour de compétences parentales...

### **Services aux pauvres**

*Initiatives et retombées répertoriées*

- La mise en place d'un magasin de seconde vie, Le Manitou.
- Activités de développement des compétences personnelles et parentales;
- Un bottin des ressources distribués dans toute la Petite-Nation.

## LE TRANSPORT

Le dossier de transport est important à plusieurs niveaux : écologique, environnemental, exercice physique<sup>15</sup>, pour contrer l'étalement urbain... Par ailleurs, c'est un enjeu important pour les communautés rurales et semi-rurales qui se vident progressivement faute de service et faute d'avantages qui attirent une nouvelle population en région.

Le transport pose également un problème particulier pour les personnes en situation de pauvreté. Parce que le palier municipal a la responsabilité de subvenir aux besoins du transport en commun des territoires, ce n'est pas étonnant de voir que le dossier de transport revient comme enjeu dans une analyse des initiatives territorialisées de lutte à la pauvreté.

Comme enjeu de pauvreté, le manque de transport agit comme un frein à l'employabilité des personnes, blocage important dans la stratégie gouvernementale qui consiste à remettre des personnes pauvres à l'emploi.

Or le manque de revenu bloque les personnes pauvres dans leur utilisation du transport en commun en milieu urbain et semi-urbain. Pourtant, nous n'avons constaté aucun projet

### **Transport**

*Initiatives et retombées répertoriées*

- La mise en place de transport alternatif.
- La mise sur pied du projet « Vélos de quartier » avec une flotte de 200 vélos.
- La mise en place d'un organisme autonome sur le transport collectif.

<sup>15</sup> Un des composants d'une saine habitude de vie...

répertorié qui vise à rendre le transport collectif plus abordable à ces personnes. De même, il n'y a pas d'évidence d'une instance territorialisée de lutte à la pauvreté qui réclame une tarification pondérée à l'avantage des personnes en situation de pauvreté, que ce soit pour le transport alternatif, le transport adapté ou le transport en commun... Enfin, bien que *Vélos de quartier* soit une initiative louable, en quoi est-elle une mesure de lutte à la pauvreté?

**À ce stade de notre travail, nous avons traité d'environ 39 des 105 retombées répertoriées par Ulysse/St-Germain.**

## **(B) VERS UNE NOUVELLE COMPRÉHENSION DE LA NOTION DE LUTTE...**

***Les thématiques que nous avons choisies pour regrouper les retombées identifiées par Ulysse/St-Germain permettent d'illustrer que l'approche territoriale est en train de modifier le concept même de « lutte à la pauvreté ». Si dans la première partie du texte, nous avons regroupé les « retombées concrètes et inspirantes » de lutte à la pauvreté selon les thèmes qui s'apparentent aux droits humains, les « retombées » analysées dans cette deuxième partie relèvent d'une autre logique.***

***Pour éviter une répétition inutile, quelques conclusions : Aucune des retombées présentées d'ici la fin du présent texte ne répond positivement aux trois des quatre questions posées au début de notre travail. 1) Aucune n'aide une personne à quitter la pauvreté. 2) Aucune ne fait avancer un droit humain ou ne redresse une violation de droit humain. 3) Aucune ne s'attaque aux causes de la pauvreté. Quant à la quatrième question, à savoir qui profite de la lutte territorialisée à la pauvreté, un début de réponse s'élabore...***

### **REGROUPER LES « ACTEURS DU MILIEU »**

L'idée même d'une approche territoriale concertée s'appuie sur la création d'une *synergie territoriale*, le résultat d'une mise en commun d'acteurs et de ressources du milieu autour de l'atteinte d'un objectif commun. Ce n'est donc pas très surprenant que plusieurs, sinon beaucoup des projets répertoriés au sein des neuf « incubateurs » (eux-mêmes des lieux de concertation) impliquent la création de lieux de coalition ou de partenariat pour regrouper les « forces vives du milieu. »

Alors que certains projets répertoriés sous cette rubrique auraient pu être classés ailleurs, nous avons choisi sciemment cette classification parce que l'approche territorialisée exige la dépense d'une énergie folle en « i-on » : concertation, coordination, gestion, consultation

#### **Regrouper les**

#### **« acteurs du milieu »**

*Activités et retombées répertoriées*

- La création d'un comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE).
- La mise en place d'une coalition en logement
- La mise en place d'un forum permanent en développement social.
- La mise sur pied de l'Alliance alimentaire (jardins communautaires, cuisines partage).
- La création d'un comité de citoyen engagé dans la protection du patrimoine bâti des anciens quartiers.

(inter-institution), discussion, production...

D'ailleurs, c'est la première de nos rubriques qui commencent à documenter la dimension de « professionnalisation » du dossier de la lutte à la pauvreté. À peu près toutes les initiatives répertoriées ici consistent à « créer » un comité, un forum, une coalition. Alors que la discussion occasionnée par de tels lieux est souvent importante, un vieux principe organisationnel stipule que « Qui ne veut pas agir se réunit. »

Enfin, pour la postérité, notons que la rubrique s'appelle « Regrouper les acteurs du milieu » et non pas « Rassembler les pauvres du milieu ». La nuance est importante pour identifier la nature de la lutte proposée par l'approche territoriale intégrée. Celle-ci se mène entre des « professionnels de la pauvreté ».

## Étudier le milieu

Pour lutter contre la pauvreté en 2010, cela prend du mesurable. Comme nous l'avons mentionné ailleurs<sup>16</sup>, la nouvelle façon de lutter est ancrée dans une impressionnante connaissance du milieu qui est le résultat d'études et d'indicateurs peaufinés. Pour pouvoir « lutter » efficacement contre la pauvreté, il faut d'abord étudier le phénomène, produire des portraits, extraire et analyser des données, valider les résultats, préparer des interventions potentielles, fixer des cibles à atteindre et ce... afin de pouvoir éventuellement mesurer les résultats obtenus.

Pour la seule région de l'Outaouais, les micro-indicateurs mesurant la pauvreté par MRC ou par comté électoral proviennent déjà de quatre sources différentes : la Conférence régionale des élus, l'Agence régionale de la santé et des services sociaux, Centraide-Outaouais et l'Institut de la Statistique du Québec. De surcroît, le ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports, grâce à sa carte de la défavorisation, identifie les poches de pauvreté par territoire scolaire...

Nonobstant le fait que la pauvreté territoriale est ainsi déjà examinée sous toutes les coutures, plusieurs projets répertoriés par Ulysse/St-Germain misent sur l'obtention de nouvelles informations sur le territoire. Un portrait du milieu, un bilan de la santé, une planification stratégique, une étude de faisabilité – peu de personnes seront moins pauvres pour autant.

### Étudier le milieu

*Activités et retombées répertoriées*

- Un portrait du territoire.
- Un bilan de santé de la population, une mobilisation de la collectivité.
- Un projet de sensibilisation sur l'autonomie alimentaire.
- Une étude sur le logement.
- Une étude sur le TROC.
- Une étude de faisabilité sur le recyclage.
- Une planification stratégique : logement, emploi, formation, mise en valeur des quartiers, développement économique, environnement, participation citoyenne, sécurité.

<sup>16</sup> Lamarche Lucie et Vincent Greason , *Poverty Impact Analysis (PIA) and Governmental Action: « Made in Québec » .... Again?* Disponible à : [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=1466059&http://www.google.ca/search?hl=en&source=hp&biw=1339&bih=519&q=ssrn+and+lucie+lamarche+and+vincent+greason&rlz=1R2ADSA\\_frCA365&aq=f&aqi=&aql=&oq](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1466059&http://www.google.ca/search?hl=en&source=hp&biw=1339&bih=519&q=ssrn+and+lucie+lamarche+and+vincent+greason&rlz=1R2ADSA_frCA365&aq=f&aqi=&aql=&oq)

Si les études ici répertoriées ne représentent pas un transfert de revenu directement aux personnes pauvres, elles représentent bel et bien un transfert de revenu : aux organismes qui réalisent des recherches sur la pauvreté, à ceux qui organisent les forums pour en discuter...

## STRUCTURER LE TERRITOIRE

Parce que tout le monde souhaite habiter dans un milieu où il fait bon vivre et où on se sent sécuritaire, on doit saluer toute tentative de revaloriser un quartier ou voisinage délabrés. D'ailleurs c'est souvent sur cet enjeu précis que l'avenir d'un maire ou d'un conseiller municipal se joue, un facteur non négligeable lors qu'il s'agit de comprendre l'attrait (pour certainEs) du phénomène de l'approche territoriale de lutte à la pauvreté.

La « revitalisation des quartiers centraux » s'avère un nouveau vocable de « lutte à la pauvreté » qui reprend à son compte le phénomène d'embourgeoisement des quartiers ouvriers et populaires qui a caractérisé le sort des quartiers Saint-Roch (Québec), Centre-Sud (Montréal) et Vieux-Longueuil (Montérégie) pour ne mentionner que ces exemples.

Alors que la situation socio-économique de plusieurs quartiers invite, exige même, la « revitalisation urbaine », l'embourgeoisement d'un quartier règle rarement la pauvreté. En faisant augmenter les loyers, modifiant la nature des commerces et chassant les populations traditionnelles vers des lieux nouveaux, on déplace (sans l'avoir réglé) le « problème » de la pauvreté. Plus précisément, on déplace les personnes pauvres souvent au prix d'une atteinte à leurs droits les plus fondamentaux.<sup>17</sup>

Plusieurs des initiatives comprises dans cette rubrique rendent indéniablement un milieu plus intéressant. La création de maisons de quartier et de lieux de rendez-vous citoyens est louable et pourrait renforcer la vie citoyenne d'une localité. Un parc canin peut être

<sup>17</sup> L'exemple de l'expropriation des quartiers du centre-ville de Hull des années 1970 est un cas extrême d'une telle violation du droit au logement. Le réaménagement actuel des quartiers centraux de Trois-Rivières, tout en n'étant pas une violation des droits des locataires, est symptomatique d'un déplacement de la pauvreté qui ne règle pas le sort des personnes qui la vivent.

### Structurer le territoire (1)

#### Initiatives et retombées répertoriées

##### *Animation / consultation du milieu*

- La mise en place de démarches locales d'animation citoyenne.
- près de 700 personnes qui ont participé à la consultation populaire;
- La réalisation d'un forum citoyen.
- une tournée de consultation de cuisines sur toutes les MRC.
- un renforcement de l'animation de quartier, le centre de jour d'été et le développement d'un projet d'échange de services (TROC).

##### *Créer des lieux « citoyens »*

- La mise en place d'un local de quartier.
- la mise en place du centre sociocommunautaire,
- la construction de la *Maison culturelle et communautaire*;
- l'incorporation de l'organisme Un itinéraire pour tous, mandaté pour faire l'animation du milieu de vie à la fois dans la Maison culturelle et communautaire et en dehors de ses murs, dans le quartier.
- L'élargissement des activités du Carrefour communautaire Saint-Paul avec la mise en place d'activités de soir pour les jeunes,
- La mise sur pied d'une maison de quartier et d'un local de quartier.

##### *Activités de sensibilisation du milieu*

- La réalisation d'une campagne de sensibilisation du grand public contre la pauvreté et l'exclusion (production d'affiches).
- 700 roses distribuées aux femmes directement chez elles pour sensibiliser la population envers les revendications contre la pauvreté.
- Des élus sensibilisés aux problématiques de pauvreté.

pratique, et tout comme l'aménagement des ruelles peut contribuer à rendre une communauté plus propre et plus sécuritaire. Une expo-photos, des festivals et des fêtes populaires sont toutes les activités qui améliorent la vie de la communauté.

Pourquoi lier tout cela à la « lutte à la pauvreté »? Tout est dans tout! Et quand tout est dans tout, tout ne veut plus rien dire. Dans les faits, la « lutte à la pauvreté » ne veut plus dire ce que les mots voudraient bien qu'elle dise.

Ceci dit, le gymnase social, et même le parc pour la pratique du skate, peuvent s'inspirer davantage d'une volonté de gérer, sinon carrément contrôler, des pauvres (ou une partie des pauvres, les jeunes par exemple). Si certains skate-parcs sont réclamés par les jeunes et sont, à ce titre, intéressants, d'autres s'expliquent davantage par la volonté de « gérer la présence des jeunes », un euphémisme pour les chasser du centre-ville ou de les tenir loin des lieux où ils dérangent.

De même, la création d'un gymnase social pour les pauvres questionne... Un service de loisir pour une communauté particulière ne renforce-t-il pas une tendance de ghettoïsation des pauvres ?

## Structurer le territoire (2)

### Initiatives et retombées répertoriées

#### *Amélioration de la qualité de vie d'un quartier*

- Un gymnase social (projet d'économie sociale).
- L'aménagement de deux ruelles.
- La création d'un parc pour la pratique du *skate*.
- L'aménagement d'un parc canin.
- La mise en place d'un Éco-quartier (un collectif d'éducation à l'écocitoyenneté et à l'écologie urbaine); plusieurs projets écologiques concrets en découlent, dont le compostage urbain.
- L'implantation d'une halte-garderie en milieu rural.
- La mise en valeur des premiers quartiers.
- La distribution d'un bulletin mensuel de quartier

#### *Activités ponctuelles*

- Une fête de quartier
- Un salon des organismes communautaires.
- La mise sur pied d'un festival de musique de rue, de corvées propreté, etc.
- Des expositions de photos; « Vision changeante » et « Unir les différences »
- Le projet mural qui a donné lieu à la réalisation de plusieurs œuvres urbaines exposées dans la ville (formation muraliste)
  - L'élaboration d'une politique urbaine de tags et graffitis (valorisation de cette forme d'art), réalisation de graffitis.
- Une formation sur l'approche de quartier.

#### *Activités de loisir*

- Cinq écoles mobilisées dans un programme communautaire (sport, loisirs, camps de jour, arts, culture)

« *PEUT-ÊTRE PEUT-ON FAIRE FINANCER NOTRE BEAU PROJET DANS LE PROGRAMME DE LUTTE À LA PAUVRETÉ...* »

Une école de cirque, une visite de quartier guidée, une mobilisation contre *Wal-Mart*, le développement d'un commerce équitable, un café-buanderie... À ces exemples, on pourrait en ajouter d'autres, classés ailleurs : le parc canin, un Éco-quartier, une expo de photos, etc. etc.

La nouvelle façon territorialisée de lutter à la pauvreté comprend tout et n'importe quoi. Le dilemme est systémique. Parce que le niveau local n'a ni la compétence, ni le pouvoir de répartir la richesse, il ne peut pas agir sur le problème fondamental de la pauvreté qui est le manque du revenu des personnes pauvres.

Puis que les acteurs territoriaux ne peuvent (ou ne veulent) pas agir pour corriger la pauvreté au sens propre, ils s'efforcent de remplir leur nouveau mandat à l'intérieur des pouvoirs et compétences qu'ils ont.

Nous reviendrons sur ces points en conclusion.

## STRUCTURATION DE LA LUTTE TERRITORIALE CONTRE LA PAUVRETÉ

Voilà la rubrique qui est au cœur de l'approche territorialisée de lutte à la pauvreté. Avant d'agir contre la pauvreté, le territoire doit se structurer. Nous aurions pu combiner les retombées comprises sous cette rubrique avec celles des rubriques « Regrouper les acteurs du milieu », « Étudier le milieu » et une partie de « Structurer le milieu ». Le tout pour former une super rubrique dont le titre serait : « *Cherchons la table et les chaises, trouvons une power-point, préparons le café : aujourd'hui, entre partenaires, c'est le temps de lutter!* »

Les retombées répertoriées en marge ici, tout comme d'autres classées ailleurs, méritent d'être décodées. Dans tous les cas, elles mettent en valeur des « acteurs régionaux » qui sont, en fait, des professionnels qui travaillent comme DG des groupes communautaires, OC dans les CSSS, agents au CLÉ, fonctionnaires municipaux ou chargés de projets dans les CRÉ.<sup>18</sup> Quand ces professionnels se réunissent, on retrouve entre « partenaires ».

<sup>18</sup> Ces acronymes méritent également d'être décodés, mais le décodage dont il est question ici n'est pas celui-là...

## Autres

### Initiatives et retombées répertoriées

- Un meilleur accès à des services pour les personnes dans Matawinie et Montcalm.
- La mise sur pied des « Ateliers qui portent fruit ».
- Le Bucafin (entreprise d'économie sociale) : un café-buanderie Internet;
- Le Tam Tam Café, projet d'économie sociale — production et diffusion des artistes, salle de spectacle, plateau de formation cuisine et insertion, café-restaurant.
- La création d'une visite guidée des vieux quartiers axée sur le tourisme social.
- L'accompagnement et le démarrage de projets personnels (économique, culturel, personnel).
- Une école de cirque.
- Le développement du commerce équitable dans la MRC avec le projet Offrez-vous le monde.
- Une mobilisation contre la venue de *Wal-Mart*.



Pour comprendre les « retombées » en marge, il faut les décoder de la manière suivante :

- **Entente spécifique** = un contrat qui lie les partenaires à l'instance mandatée pour « lutter contre la pauvreté »
- **Tables de soutien** = composées de professionnels provenant des partenaires
- **Tables sectorielles** = composées de professionnels provenant des partenaires
- **Fonds de soutien** = géré par les professionnels mandatés pour soutenir les partenaires et d'autres acteurs régionaux...
- **Fonds régional** = géré par les professionnels mandatés pour soutenir les partenaires et d'autres acteurs régionaux

Notre quatrième question s'interrogeait à savoir qui profite de la lutte territorialisée contre la pauvreté. Un début de réponse se dessine.

Depuis le premier plan d'action pour lutter contre la pauvreté et l'inclusion sociale et où la « nouvelle approche territoriale intégrée » a été présentée pour la première fois, le Québec se dote d'une nouvelle industrie de la pauvreté.<sup>19</sup> De celle-ci émergent les « professionnels de la pauvreté territorialisée » dont les organismes et entités vivent de cette façon de faire la lutte!

En délaissant sa responsabilité de répondre aux besoins économiques des personnes pauvres, l'État québécois a progressivement transféré la lutte à la pauvreté entre les mains des intervenants territorialisés qui gèrent le dossier à l'intérieur de leurs compétences et pouvoirs. N'ayant pas le pouvoir de travailler sur les besoins immédiats (souvent économiques), le dossier devient celui de la gestion des populations à risque.

En refusant de jouer son rôle de redistribuer de la richesse, l'État s'assure que la lutte à la pauvreté est toute (et n'importe quoi) ... sauf celle de régler la pauvreté des personnes.

## Structuration de la lutte territorialisée ...

*Initiatives et retombées répertoriées*

- Trois ententes spécifiques en développement social.
- La création d'un fonds régional de soutien aux projets en développement social dans les MRC.
- La structuration et la consolidation d'une nouvelle infrastructure pour l'ensemble des cuisines collectives du CEDI.
- La consolidation du mandat et du financement de la CDC qui s'est vu confier l'animation de plusieurs tables sectorielles ainsi qu'un soutien financier de la Ville et du CSSSD.
- La structuration et le soutien de tables sectorielles : Table en sécurité alimentaire, Table des aînés, Table enfance-famille.
- Un investissement de plus de 100 000 \$ en développement social sur le territoire par le Fonds régional.
- Une entente avec le centre hospitalier pour structurer et consolider l'ensemble des cuisines collectives.
- Un fonds de soutien au développement des projets des jeunes.
- Une campagne de financement annuelle de plus de 100 000 \$, soutenue par le milieu des affaires.
- Tout un réseautage entre le local, le national et l'international.

<sup>19</sup> Qui se distingue de l'ancienne, basée sur le modèle charitable et composée des comptoirs vestimentaires, soupes populaires, Saint-Vincent-de-Paul, etc.

## POUR CONCLURE

Indéniablement, l'approche territorialisée et concertée de lutte à la pauvreté réussit à activer les milieux. À cet égard, l'étude Ulysse/St-Germain est convaincante. La lutte territorialisée rejoint les citoyens, elle donne du travail aux organismes, elle réussit à synergiser bien des énergies.

Par contre, l'approche territorialisée ne porte pas de solution au problème du revenu ni à celui de la redistribution de la richesse. Les deux seuls exemples d'intervention territorialisée agissant sur les revenus des personnes touchent le microcrédit et les cercles d'emprunt qui, tout en ne soutenant pas le revenu, sont de surcroît une source potentielle d'endettement des personnes pauvres.

Puis que les acteurs territoriaux ne peuvent (ou ne veulent) pas agir pour corriger la pauvreté au sens propre, ils s'efforcent de remplir leur nouveau mandat à l'intérieur des pouvoirs et compétences qu'ils ont : d'aménager le territoire, de le rendre plus beau, de s'occuper des équipements sportifs et de loisir, du recyclage et du compostage, du transport et de la qualité de l'environnement... Ils peuvent réunir le monde, former des comités, réaliser des études, préparer les plans et mesurer des résultats afin de conclure que plus d'études seront nécessaires...

À cela s'ajoute une nouveauté. Le Gouvernement du Québec confie aux instances « territorialisées » des enveloppes budgétaires de « lutte à la pauvreté » dotées d'une discrétion large quant à l'utilisation de celles-ci. Après avoir mandaté les acteurs territoriaux d'identifier les besoins « du milieu », il ouvre le robinet pour financer « ce que le milieu veut. »

## Mobiliser !

- 380 parents rejoints...
- 200 membres...
- 50 familles rejoints...
- plus de 240 heures de corvées bénévoles...
- plus de 1000 enfants ayant reçu de l'aide...
- 980 enfants d'âge préscolaire rejoints
- 13 classes de 3 écoles et 1500 enfants et leurs familles rejoints...
- l'engagement bénévole de 100 étudiantes
- 2000 utilisateurs par été
- 11 partenaires mobilisés
- 4000 visiteurs par année
- Des milliers d'heures de formation
- Près de 700 personnes ont participé
- 250 personnes ont été mobilisées par différentes comités et activités
- Une 60aine de partenaires engagés dans la programmation
- 25 membres
- Près de 25 jeunes...
- Près de 300 familles rejoints
- 11,000 exemplaires
- 700 roses distribuées...
- 50 membres et 200 acteurs régionaux et locaux qui travaillent ensemble...
- Quatorze organisations mobilisées dans une même démarche et une trentaine d'organismes engagés dans des comités de travail, les chantiers...
- Plus d'une trentaine d'organismes mobilisés et des centaines de citoyens rejoints
- Une trentaine d'organismes mobilisés dans les projets
- Près de 25 organismes membres et une quinzaine de citoyens
- Près de 150 partenaires mobilisés dans les projets concrets
- 115 femmes mobilisées
- 250 personnes mobilisées par différentes activités et comités;
- une soixantaine de partenaires engagés dans la programmation;

## Peut-il en être autrement ?

Est-il possible de concevoir une lutte territorialisée contre la pauvreté qui se fera sur une toute autre base ? Peut-on l'utiliser pour faire avancer les droits humains, redresser les violations de ceux-ci et s'attaquer aux causes économiques de la pauvreté?

Un comité territorialisé courageux pourrait-il verser la totalité du montant du financement qu'il gère du *Fonds québécois d'initiatives sociales* directement aux personnes pauvres sur son territoire? Pourquoi ne pas répartir cette somme en directement aux prestataires d'aide sociale (qui peuvent gagner, sans pénalité, un revenu de travail mensuel de 200\$) ou encore l'utiliser pour bonifier le salaire minimum payé aux travailleurs du territoire, et ce au nom « de la lutte à la pauvreté »?

Pour faire avancer le droit au logement, le comité pourrait-il offrir aux municipalités l'embauche d'inspecteurs chargés d'enquêter sur la salubrité des logements? Pourrait-il verser un soutien du loyer aux ménages à faible revenu. Pour faciliter le droit au travail, un « territoire » pourrait-on baisser le cout du transport en commun. Les personnes sourdes et certains immigrantEs ont un besoin criant d'interprètes : Pourrait-on payer ceux-ci aux personnes n'ayant pas les moyens ? Pour avancer le droit à la gratuité scolaire, le comité pourrait décider de récompenser la commission scolaire qui abolirait les frais scolaires afférents.

Aucun projet répertorié ne permet aux personnes (pauvres ou autres) d'apprendre sur leurs droits au travail. Pourquoi pas, au nom de la « lutte à la pauvreté », soutenir les ateliers sur les droits destinés aux non-syndiqués? Pourquoi les groupes communautaires, qui se précipitent sur l'argent qui coule à flot vers les territoires, ne proposent-ils pas d'initiatives pour confronter localement les entrepreneurs, créateurs de pauvreté, sur le terrain des droits humains ?

Ce n'est pas les suggestions qui manquent. Avant de conclure que le problème est systémique, que les acteurs territoriaux ne peuvent agir différemment, posons la question de leur volonté politique. Renvoyons la balle dans la cour des acteurs territoriaux qui se réclament du grand courant de lutte pour la justice sociale. Pourquoi tant d'enthousiasme de se lancer dans « une lutte contre la pauvreté » qui n'aide pas les citoyenNEs à la quitter? Pourquoi tant de délaisse des pratiques de résistance, de contestation et de lutte politique ? Car, sur la base des droits humains, la manière de mener actuellement la « lutte territorialisée » à la pauvreté mérite d'être résistée et contestée.

Vincent Greason  
Mai 2011

## Bibliographie

Aubin, Jean-François, « *Approche territoriale intégrée versus lutte à la pauvreté ?* », *Nouvelle vie économique*, mai 2010. Disponible à <http://www.eve.coop/?r=5>

Gouvernement du Québec

- *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir, 1<sup>e</sup> Plan (2004)*
- *La solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, 2<sup>e</sup> Plan (2010)*.

Les deux sont disponibles à : <http://www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/>

Greason, Vincent, « Lutter localement à la pauvreté donne-t-il réellement «Des pratiques inspirantes» ? » Une version plus détaillé du présent texte, disponible à

<http://www.trovepo.org/documents/Lutteterritorialiseelapauvreteedespratiquesinspirantes.pdf>

Lamarche, Lucie et Vincent Greason, *Poverty Impact Analysis (PIA) and Governmental Action: « Made in Québec » .... Again?* Disponible à :

[http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=1466059&http://www.google.ca/search?hl=en&source=hp&biw=1339&bih=519&q=ssrn+and+lucie+lamarche+and+vincent+greason&rlz=1R2ADSA\\_frCA365&aq=f&aqi=&aql=&oq](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1466059&http://www.google.ca/search?hl=en&source=hp&biw=1339&bih=519&q=ssrn+and+lucie+lamarche+and+vincent+greason&rlz=1R2ADSA_frCA365&aq=f&aqi=&aql=&oq)

Ligue des droits et libertés, *L'exercice des droits, un projet de société*, 2010. Disponible à :

<http://liguedesdroits.ca/education-aux-droits/droits-humains-et-milieu-communautaire.html>

Ulysse, Pierre-Joseph and et Lise St-Germain, *Pratiques et initiatives de lutte contre la pauvreté par le développement social intégré au Québec (Rapport synthèse)* Disponible à :

<http://www.crds.centre-du-quebec.qc.ca/client/uploads/44/42689072711429.pdf>